

| |
|---|
| COMPTES RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014 |
|---|

1. CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSIONS COMMUNALES OBLIGATOIRES (le Maire est membre de droit)

L'article L 2121-22 du CGCT permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

1.1 Commission d'appel d'offres (CAO) et jurys de concours

Le Conseil Municipal,

- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
 Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer une commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
 Considérant qu'outre le maire, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein.
 Considérant que l'élection des membres élus de la Commission d'Appel d'Offres doit avoir lieu à bulletin secret conformément à l'art.L2121-21 du CGCT qui précise qu'il est voté au scrutin secret en cas de « nomination ou présentation » mais que l'alinéa 3 du même article dispose que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, au scrutin secret ; la commission est ainsi composée de :

3 membres titulaires : MM. LAVARENNE Mathieu, VETTER Jean-Pierre, BUCHER Jean-Louis

3 membres suppléants : Mme PETER Catherine, MM. FRELON Thierry, BAUMGARTNER Daniel

En ce qui concerne ces commissions, le comptable public et un représentant du service chargé de la répression des fraudes, des agents communaux compétents dans le domaine concerné... peuvent être invités à participer aux réunions des collectivités territoriales, avec voix consultative seulement.

1.2 Commission POS – urbanisme – droit de préemption urbain - de dévolution

5 membres titulaires : MM. LAVARENNE Mathieu, VETTER Jean-Pierre, DANGEL Thomas, Mme PETER Catherine, M. BAUMGARTNER Daniel

3 membres suppléants : MM. FRELON Thierry, BUCHER Jean-Louis, Mme DEVEILLE Carole

1.3 Commission consultative de la chasse

3 membres titulaires : MM. MOSSER Jeannot, VETTER Jean-Pierre et Mme DEVEILLE Carole

1.4 Commission communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du maire et de six commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants (communes de moins de 2000 habitants). La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables dressée par le Conseil Municipal en nombre double, soit 24 noms et parmi ceux-ci 4 domiciliés en dehors de la commune et 4 propriétaires de bois ou de forêts.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les personnes dont les noms suivent, pour constituer cette liste :

| Titulaires | Suppléants | Catégorie |
|------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| SOMMERHALTER Pascal | BUCHER Jean-Louis | |
| LAVARENNE Mathieu | FRELON Thierry | |
| MOSSER Jeannot | BLENNER Aurélie | |
| VETTER Jean-Pierre | DEVEILLE Carole | |
| DANGEL Thomas | BAUMGARTNER Daniel | |
| PETER Catherine | RUETSCH Jean-Pierre | |
| BUCHER Jean-Paul | WOLFER Dominique | |
| BROEGLIN Jean-Paul | WOLFER Bernadette | |
| GERSTER André (Pfetterhouse) | BLOCH Bernard (Seppois le Haut) | Domiciliés hors commune |
| HELL Romain (Durlinsdorf) | GIGOS Aimé (Bisel) | Domiciliés hors commune |
| WIRA Gérard | PETER Sébastien | Propriétaires de bois ou forêts |
| BAUMGARTNER Bernard | DEVEILLE Gilbert | Propriétaires de bois ou forêts |

AUTRES COMMISSIONS COMMUNALES composées d'un **responsable** et de 3 à 4 membres - Le Maire est membre de droit

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, désigne les membres ci-après pour siéger dans les différentes commissions communales proposées par le Maire :

| Commissions Communales | Membres désignés par le CM |
|---|--|
| <u>Information – communication – culture - nouvelles technologies</u> (bulletin communal, organisation cérémonies, animations, site Internet) | LAVARENNE Mathieu , BAUMGARTNER Daniel, PETER Catherine, DEVEILLE Carole, BLENNER Aurélie |
| <u>Bâtiment – voirie</u> (construction, entretien, location, nettoyage, Telecom/EDF) | MOSSER Jeannot , VETTER Jean-Pierre, DANGEL Thomas, FRELON Thierry, BUCHER Jean-Louis |
| <u>Cadre de vie – environnement</u> (fleurissement, décoration, ordures ménagères, dépôt de gravats, propreté, Haut-Rhin Propre) | BLENNER Aurélie , FRELON Thierry, DANGEL Thomas, BUCHER Jean-Louis |
| <u>Eau potable – assainissement</u> | VETTER Jean-Pierre , MOSSER Jeannot, DANGEL Thomas, LAVARENNE Mathieu, BUCHER Jean-Louis |
| <u>Education – formation</u> (jeunesse, sport, inspection réglementaire de l'aire de jeux, école et délégués auprès des parents d'élèves, affaires scolaires, relation avec le collège) | BUCHER Jean-Louis , FRELON Thierry, MOSSER Jeannot, DEVEILLE Carole |
| <u>Forêts</u> (ONF, entretien, coupes, Brigade Verte) | BAUMGARTNER Daniel , VETTER Jean-Pierre, FRELON Thierry, LAVARENNE Mathieu |
| <u>Sociale</u> (3 ^{ème} âge, grands anniversaires, étrangers, RSA, état-civil, vie familiale, hygiène) | PETER Catherine , BLENNER Aurélie, BAUMGARTNER Daniel, DEVEILLE Carole |
| <u>Finances</u> (budgets, gestion financière, emprunts, trésorerie) | LAVARENNE Mathieu , PETER Catherine, VETTER Jean-Pierre, BLENNER Aurélie |
| <u>Comité de Gestion de la Salle</u> | MOSSER Jeannot , PETER Catherine, DEVEILLE Carole, LAVARENNE Mathieu, VETTER Jean-Pierre |
| <u>Correspondant Défense</u> | SOMMERHALTER Pascal |

2. PARTENARIAT A INFOGEO68 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Infogéo68 est un portail cartographique du Département mis en place par le Conseil Général, qui permet la consultation de l'ensemble des données cartographiques disponibles par tous les citoyens haut-rhinois (www.infogeo68.fr).

Le site a également pour objectif de promouvoir les échanges de données géographiques entre acteurs du département, échanges basés sur la signature d'une convention qui permet de devenir gratuitement partenaire d'Infogeo68.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve ladite convention,
- autorise le Maire à la signer ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire,
- charge le Maire de la notification et de l'exécution de la présente.

3. ABATTAGE DES ARBRES LE LONG DU LÜTZELWEIHERGRABEN

Lors du dernier épisode venteux, deux des sapins implantés le long du fossé « Lützelweihergraben » sont tombés sur la propriété de M. & Mme Ernest Wolfer (37 rue Principale) et ont endommagés leur terrasse ainsi que leur véranda. Ce sinistre a été déclaré à l'assurance, qui dédommagera les propriétaires.

Cependant, d'autres arbres risquent de tomber sur les propriétés voisines lors de prochaines intempéries.

M. le Maire propose de procéder à l'abattage préventif de ces résineux.

L'exploitation forestière Roland Peter a établi une offre s'élevant à la somme HT de 1 900 €.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager ces travaux dont le montant sera réglé sur facture.

4. TRAVAUX MAIRIE - ECOLE

4.1 Travaux de démolition des bâtiments du préau - garage

L'avancement des travaux aidants avec notamment le démontage de l'échafaudage qui « habillait » le bâtiment Mairie-Ecole, et afin de mettre en valeur ce bâtiment, il s'avère inévitable de procéder à la démolition des bâtiments situés au plus près, à savoir le préau-garage.

L'entreprise TP WIEDMER de Follgensbourg a établi un devis pour la réalisation de ces travaux s'élevant à la somme de HT 1 800,00 €.

S'agissant de l'offre la mieux-disante, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de réaliser ces travaux ;
- d'autoriser le Maire à signer ce devis qui sera réglé sur facture – Investissement art.21318 – opération 20 ;
- de sortir le bien n°21318/54 de l'inventaire de la commune pour une valeur de 9 529,58 €.

4.2 Mise en place de grilles de soupiriaux Avenant n°1 Lot 16 - Serrurerie

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot 16 - Serrurerie en application de la délibération du Conseil Municipal n°2013-17 du 25 juin 2013 relative à l'approbation des marchés retenus pour les travaux d'extension et de mise aux normes du bâtiment Mairie-Ecole

Vu la délibération n°2014-25 du Conseil Municipal du 28 mars 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2014,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise titulaire du marché
Lot n°16 – Serrurerie

Attributaire : Entr. KLEIBER SAS 68720 ILLFURTH

Montant initial du marché : 24 215,00 € HT

Avenant n° 1 3 071,00 € HT

Nouveau montant du marché : 27 286,00 € HT

Objet : habillage des tranches de dalle & fourniture et pose de grilles anti-rongeurs au sous-sol.

- de demander au Maire de renégocier cette offre afin d'obtenir, si possible, un rabais sur le montant des travaux,
- d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

4.3 Consultation pour réalisation de tests d'étanchéité

Dans la continuité des travaux d'extension et de mise aux normes du bâtiment Mairie-Ecole et afin de répondre aux exigences énergétiques, il convient de réaliser 3 tests d'étanchéité ; 1 après le plâtrier, 1 après VMC et 1 test final.

Pour ce faire, plusieurs entreprises ont été consultées ; le 1^{er} test devant avoir lieu fin avril.

L'assemblée délibérante décide :

- de retenir l'offre de l'entreprise la mieux-disante et qui respecte également le délai d'exécution des travaux, à savoir l'entreprise RM ENERGY de Hagenbach pour un montant HT de 750 € ;
- de régler ces prestations sur facture – investissement Art. 21318 Opération 20.

DIVERS

5.1 Découpage cantonal : recours contentieux

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2013-38 émettant un avis défavorable au découpage des cantons tel que présenté ;

Vu le décret n° 2014-207 du 21 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Haut-Rhin et notamment l'article 10 délimitant le canton de Masevaux auquel est désormais rattachée la commune de Mooslargue ;

Vu que le bassin de vie de la commune de Mooslargue est celui de Hirsingue-Altkirch et que pour rejoindre le chef-lieu de canton (distant de plus de 50 kms) il faudrait traverser quatre anciens cantons ;

Considérant que la Commune se doit de défendre l'intérêt de ses habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ☞ de s'associer à la démarche de Monsieur le Président du Conseil Général du Haut-Rhin qui a formé un recours gracieux et contentieux à l'encontre dudit décret ;
- ☞ d'habiliter M. le Maire à intenter au nom de la commune, le cas échéant, un recours contentieux à l'encontre du décret susvisé et à signer tout document s'y rapportant.

OBSERVATION :

M. Daniel BAUMGARTNER souhaite que soit mentionné l'envoi d'un courrier de l'association des « Mattagumber » soulevant des questions à clarifier concernant l'organisation du spectacle d'été.

Concernant le soutien de la commune aux Mattagumber, le conseil municipal réaffirme son soutien tant au Mattagumber qu'aux autres associations. Il demande au Maire et aux adjoints une réunion avec la Présidente et le vice-président afin de clarifier la situation. Après quoi, il en sera rediscuté au conseil municipal.